



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Versement de la prime inflation aux demandeurs d'emploi en arrêt maladie

Question écrite n° 43261

Texte de la question

Mme Carole Grandjean appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le versement de l'indemnité inflation aux demandeurs d'emplois en arrêt maladie. Pour faire face à la hausse générale des prix, notamment des prix des carburants, le Gouvernement a annoncé une indemnité d'inflation de 100 euros par personne qui sera versée à 38 millions de Français. Mesure importante pour le pouvoir d'achat des concitoyens, cette aide exceptionnelle concerne notamment les personnes à la recherche d'un emploi. Cependant et par la radiation de Pôle emploi des demandeurs d'emplois à qui l'on a diagnostiqué une maladie au cours de leur période de chômage, nombre de Français sont exclus du versement de l'indemnité inflation, n'étant plus considérés en recherche d'un emploi. Les personnes concernées bénéficient de revenus par la CPAM, pour cet arrêt maladie, voire de l'aide personnalisée au logement (APL) qui n'ouvre pas le droit au versement de l'indemnité inflation. Afin de garantir le pouvoir d'achat de tous les Français les plus fragiles, elle lui demande de lui indiquer les mesures envisagées pour le versement de cette indemnité aux personnes en arrêt maladie qui étaient auparavant en recherche d'emploi.

Données clés

Auteur : [Mme Carole Grandjean](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43261

Rubrique : Pouvoir d'achat

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 décembre 2021](#), page 8997

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)